

Journal du Lot

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ELECTEURS TROMPÉS

Les élus nationalistes ont trompé leurs électeurs. Ils se sont joués de leur bonne foi et ne les ont entraînés derrière leur panache fripé qu'à la faveur d'un mensonge. Ceux-ci doivent amèrement regretter leur naïveté.

Les cléricaux-nationalistes leur avaient dit : « Le pays tout entier est avec nous. Demain nos ennemis, les républicains, les radicaux, les dreyfusards, les ministériels, seront emportés par la colère de la France. Il ne restera rien d'eux et de leur parti. C'est nous qui sommes la France. C'est nous qui serons les maîtres. Nous aurons le pouvoir, nous disposerons de la puissance administrative, de l'avancement et de la nomination des fonctionnaires, des faveurs. Tout nous sera soumis. Alors, tant pis pour nos adversaires, nous les chasserons de toutes leurs positions, et l'heure sera venue où nous pourrons largement récompenser nos amis. Prenez-y garde, électeurs, ne pas être avec nous c'est être contre le pays et nous saurions nous en souvenir. »

Voilà bien le langage qu'on tint aux électeurs, voilà bien ce qu'on n'hésita pas à leur dire.

Les élections vinrent. Et l'on sait ce qu'elles furent. Jamais le parti cléricau-nationaliste ne fut plus complètement battu. La majorité républicaine qui avait soutenu le cabinet Waldeck-Rousseau contre toutes les attaques, qui l'avait maintenu au pouvoir, durant trois années, en dépit de la campagne sauvage menée contre lui au Parlement et dans le pays, cette majorité revint plus nombreuse, plus compacte, plus militante et plus fermement décidée à débarrasser la République de la puissance congréganiste et cléricale. Les élections s'étaient faites sans équivoque et dans une pleine clarté. La question avait été posée au pays de la façon la plus nette. Sa réponse fut catégorique. En dépit d'un immense effort d'argent, malgré l'abominable campagne d'injures, de calomnies et de mensonges du parti cléricau-nationaliste, les républicains triomphèrent partout. Les nationalistes qui devaient tout emporter ne furent pas un dixième de la représentation nationale au Palais-Bourbon. Leur débâcle était complète, et leur mensonge apparaissait à tous les yeux.

Depuis lors, ont eu lieu les élections sénatoriales, qui accentuèrent encore la victoire des républicains. Pas un seul des candidats cléricaux-nationalistes ne réussit à se faire élire.

Et maintenant, à chaque élection partielle, sur tous les coins du territoire, les défaites nationalistes se succèdent. Non seulement ils n'attrapent aucun siège, mais encore ils perdent ceux qui leur paraissent le plus solidement acquis.

Dans l'Oise, dans le Nord, en Bretagne, à Paris, dans le Pas-de-Calais, les candidats nationalistes ont été, l'un après l'autre, remplacés par des républicains ministériels ou radicaux. Le Conseil municipal de Paris, qui semblait leur forteresse im-

prenable, est sur le point de leur échapper. Les nationalistes unis aux cléricaux y comptent tout justement une voix de majorité. Encore cette majorité est si chancelante qu'à la dernière élection du bureau, plusieurs radicaux furent élus.

La peur qu'ils ont de tout perdre est telle que plusieurs conseillers nationalistes, nommés députés depuis plus d'un an, n'ont pas encore osé donner leur démission de conseillers municipaux. Ils savent bien que leurs places seraient immédiatement prises par des républicains. Voilà donc à quelle impuissance ridicule est réduit ce parti qui devait tout emporter. Et ce sont eux, que le pays a si complètement désavoués, qui se disent les seuls patriotes. Ils ne seraient pas nombreux les Français en France.

Ah ! c'est une savoureuse vengeance de relire aujourd'hui leurs journaux d'avant les élections. Et c'est aussi une leçon d'énergie pour les républicains trop généreux qui seraient disposés à l'oubli sinon au pardon. On les revoit bien tels qu'ils se montrèrent, à cette heure où ils escomptaient la victoire, débordants de haine, prêts à toutes les rigueurs, à tous les crimes et l'on comprend qu'il n'y a ni conciliation, ni apaisement possible et que nous devons, pour le bien même de la sécurité complète de la République, pousser notre victoire jusqu'au triomphe définitif.

Emile LAPORTE.

L'affaire Humbert-Daurignac

Le substitut François Poncet, chargé de prendre des réquisitions contre les Humbert-Daurignac a terminé son travail. Le rapport du substitut, qui contient trois cents pages, conclut comme celui du juge d'instruction, au renvoi devant la chambre des mises en accusation.

INFORMATIONS

Sur la tombe de Gambetta

Le général André, accompagné de ses officiers d'ordonnance, est monté samedi matin au cimetière du château à Nice, déposer une couronne sur la tombe de Gambetta. A cette cérémonie intime assistaient M. Poullan, député; deux conseillers généraux et quelques rares curieux.

La couronne est en fleurs artificielles, violettes avec une grande gerbe de roses et dahlias, traversée par un ruban tricolore, avec cette inscription : « Le ministre de la guerre à l'organisateur de la défense nationale. Mai 1903. » Le ministre s'est exprimé ainsi :

« Au nom du gouvernement de la République, au nom du président du Conseil, je dépose cette couronne sur la tombe du grand patriote, du grand républicain qui ne désespéra jamais de la France, qui organisa la défense nationale, qui sauva l'honneur de la France républicaine, qui plus tard sut maintenir les libertés républicaines et préparer pour son pays un avenir de justice et de fraternité. Au nom du gouvernement de la République, salut à toi, Gambetta ! »

Le traitement des instituteurs

La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Doumer, a discuté les propositions relatives au traitement des instituteurs. C'est le projet de loi du gouvernement qui a servi de base à cette discussion.

La commission a décidé d'adopter les propositions faites par le gouvernement sur l'assimilation partielle du traitement des instituteurs et des institutrices.

Elle a également adopté l'échelle des traitements inscrite dans le projet et qui est celle de la loi de 1889, modifiée par la loi de finances de 1903.

En ce qui concerne les délais d'avancement, la commission a ajourné sa décision pour plus amples renseignements sur la dépense qui résulterait de la substitution d'un délai de six ans au délai de huit ans du projet.

Interpellation sur la politique religieuse

Le président du conseil recevra une délégation du groupe radical-socialiste de la Chambre, qui l'entretiendra du règlement de l'ordre du jour de la Chambre.

Les divers groupes de la majorité paraissent d'accord pour aborder en premier lieu la discussion des interpellations visant la politique religieuse du cabinet. Ces interpellations, qui sont au nombre de huit, seraient fusionnées, afin de pouvoir donner lieu à un débat unique.

Un complot d'officiers contre le Czar (?)

Le Rappel publie l'information suivante que nous reproduisons sous les plus expresses réserves.

« Eydkuhnen (frontière russo-allemande), 16 mai.

« La grande revue de printemps qui devait avoir lieu à Saint-Petersbourg a été contremandée en dernière heure par suite d'un rapport de la police secrète. Le chef de la 3^e section a déclaré ne pouvoir garantir la sécurité personnelle du czar. Il paraît que les agents ont découvert un vaste complot dans lequel les officiers d'un régiment d'infanterie en garnison à Saint-Petersbourg seraient impliqués. On aurait aussi trouvé un dépôt de dynamite. L'attentat aurait eu lieu probablement au moment du défilé des troupes. Telles sont du moins les suppositions des agents. »

Condamnations à mort

La cour d'assises de la Seine-Inférieure vient de condamner à mort le nommé Poitevin, journalier, accusé de viol et d'assassinat sur la personne d'une fillette de cinq ans.

Le jury de l'Aisne vient de condamner à la peine de mort le nommé Loizemont, commis principal des contributions directes à Laon, accusé d'avoir assassiné et volé la femme de son receveur.

Ces deux condamnés protestent de leur innocence.

Conseil du commerce extérieur

Parmi les membres du Conseil du commerce extérieur, dont le Journal officiel a publié naguère la liste, nous avons relevé avec plaisir le nom de notre ami et ancien confrère M. Marius Ravat, directeur commercial de la grande maison de vins de champagne Doyen et Cie de Reims.

Avant de présider aux destinées de cette célèbre maison, M. Marius Ravat bataillait

vaillamment dans la presse radicale de Grenoble ; il fut même le créateur de la presse illustrée du Dauphiné, qui a puissamment contribué à révéler cette belle et pittoresque contrée aux touristes longtemps tributaires de la classique Helvétie.

Quelques opérations faites en amateur firent apprécier à la maison Doyen les rares qualités et l'initiative commerciale de notre ami, que les manières courtoises et l'activité ont porté au poste élevé qu'il occupe et, de là, au Conseil du gouvernement.

Nos cordiales félicitations à M. Marius Ravat.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'Ascension, le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi.

Maire révoqué

Par décret du 14 mai courant, M. le docteur Cadiergues, maire de Lacapelle-Marival, a été révoqué de ses fonctions.

CAHORS

Le procès des jésuites

Ainsi que nous l'avions annoncé, le procès des 2 jésuites est venu hier devant le tribunal correctionnel de Cahors.

La salle d'audience est archicomble, occupée par un public spécial ; tous les cléricaux de notre ville dont une trentaine de prêtres, qui forment la garde d'honneur.

Tout ce monde-là est agité, bruyant, durant le défilé de divers délinquants qui viennent recueillir quelques francs d'amende.

Ce n'est pas pour ces gens-là que le beau monde, la jeunesse royaliste ou catholique se sont dérangés ; c'est pour les 2 jésuites qui sont assis sur le banc des accusés à côté de leurs défenseurs, MM^{es} Martin, du barreau de Cahors et Peyrus, du barreau de Toulouse.

Enfin, à 3 h. 1/2 l'affaire tant attendue est appelée !

Les Pères jésuites de Corneillon et André sont poursuivis pour infraction à la loi sur l'enseignement.

M. Lagardère, commissaire de police, dépose qu'au mois de décembre il fut chargé de constater la présence à Cahors des deux prévenus, appartenant à la compagnie de Jésus, et qui recevaient chez eux des enfants.

Ces enfants se rendaient chez ces prêtres le matin à 8 heures jusqu'à 11 heures 1/2 ; le soir de 1 heure 1/2 jusqu'à 4 heures ; ils se réunissaient rue du Séminaire n° 1.

Toutefois, les enfants se cachaient pour se rendre au domicile des jésuites ; M. le commissaire de police l'a constaté maintes fois.

L'agent Bris fait une déposition identique.

Le Père de Corneillon est ensuite interrogé : « Pour les faits eux-mêmes, dit-il, je m'en rapporte aux dépositions des témoins, pour ma défense, je m'en rapporte à nos avocats. »

Il n'a rien à ajouter, mais consent à répondre aux questions que lui pose le président.

Le Père Corneillon reconnaît avoir donné l'enseignement classique et secondaire à des jeunes gens, mais non à tous ceux qui venaient au n° 1 de la rue du Séminaire ; mail il nie, soutient n'avoir jamais donné

